



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la restauration et la mise en valeur de la Collégiale

(Du 18 juin 2008)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Le 29 mars 1999, votre Conseil nous accordait un crédit de 812'000 francs pour les études préparatoires à la restauration de la Collégiale. Dans notre rapport du 18 janvier 1999, nous attirions votre attention sur la nécessité d'une opération de conservation de grande envergure sur cet édifice prestigieux, intervention qui ne se concevait pas sans une étude préalable minutieuse, pluridisciplinaire et respectueuse du contenu patrimonial et spirituel du monument, comme de sa valeur d'usage.

Les études préparatoires n'ont pas débuté immédiatement en raison de la poursuite des travaux sur le tombeau des comtes et d'autres projets monopolisant les ressources de l'Administration à cette période. C'est en 2003-2004 que la réflexion a été reprise, notamment avec l'activation d'une commission de construction et le lancement de la procédure de sélection des mandataires.

Quatre années ont été nécessaires pour établir un constat exhaustif de l'état du bâtiment et de ses abords, support de toutes les réflexions

ultérieures, et mener à maturité le projet de restauration et de mise en valeur. Le rapport de synthèse, annexé au présent rapport, met en évidence plus que jamais la nécessité d'une intervention majeure et de longue haleine. Nous nous emploierons ci-après à en présenter les éléments indispensables à votre prise de décision.

2. Déroutement des études préparatoires

2.1. Une démarche exemplaire

Le train d'études préliminaires était dicté autant par les impératifs de la déontologie dans le domaine de la conservation des monuments historiques que par l'extrême importance du bâtiment lui-même. Les objectifs étaient l'acquisition d'une documentation historique et technique, l'analyse fine et systématique de l'état de conservation matérielle et l'élaboration d'un projet de conservation et de restauration pour l'ensemble de la Collégiale et de ses abords.

Les principaux volets de ces études ont été les suivants :

- Relevés des bâtiments et du site par laserométrie ; réalisation des représentations et supports graphiques indispensables au travail des autres mandataires (archéologues, restaurateurs, ingénieurs, architectes, etc...).
- Inventaire des sources écrites et iconographiques ; histoire du bâtiment et de ses restaurations.
- Etat des connaissances archéologiques et préparation du mode de suivi du futur chantier.
- Sondages et prélèvements par les restaurateurs et élaboration d'un concept d'intervention pour les parois, voûtements, décors, etc....
- Etudes statiques (soutènements, sols, structures...) ; physique du bâtiment (climat intérieur) ; évaluation des installations techniques.
- Divers inventaires et analyses (mobilier, vitraux, orgues, campanologie, patrimoine végétal, etc...).
- Synthèse des études pluridisciplinaires, des données programmatiques et mise au point de la stratégie d'intervention et du projet de restauration par les architectes.

Nous avons mené ce travail avec l'appui d'une commission de pilotage composée du conservateur cantonal des monuments et des sites, d'un expert fédéral des monuments historiques, d'un représentant des utilisateurs et des responsables de projet au sein de la Section de l'urbanisme.

La prise en compte des besoins liés au fonctionnement de la Collégiale, dans ses aspects culturels, culturels et touristiques, a été effectuée par le biais d'une commission des utilisateurs regroupant des représentants de la Direction des Cultes, du Conseil de communauté de la Collégiale, de la Société des concerts de la Collégiale et de Tourisme neuchâtelois, et avec la participation de l'organiste titulaire. Le public concerné a en outre pu être informé de l'avancement des études grâce à des présentations des mandataires et de membres de la commission de pilotage, lors d'assemblées de l'Association pour la Collégiale.

Par ailleurs, des contacts privilégiés ont été entretenus avec les responsables des bâtiments et le chargé d'organisation du Canton, dans la mesure où de nombreux aspects du projet avaient des conséquences sur le fonctionnement de certains locaux ou d'espaces extérieurs étroitement liés au complexe de la Collégiale.

Enfin, la coordination avec l'ensemble des projets sur le site élargi de la colline du Château (Jardin du Prince, Auberge de Jeunesse, restauration des murs du chemin de ronde et des terrasses) a été établie au moyen d'un schéma directeur dynamique, qui pourra être ajusté en fonction de l'évolution et du niveau de précision des différents projets.

2.2. Un budget maîtrisé

Le compte relatif aux études préparatoires (crédit de 812'000 francs du 29.03.99) a été bouclé le 31.12.2007. Le montant total des dépenses s'est élevé à 793'041.85 francs, respectant les devis que nous vous avons présentés, cela d'autant plus qu'il n'a pas été tenu compte du renchérissement depuis 1999.

Cette somme a permis d'effectuer les prestations et travaux décrits dans le chapitre 2.1 ci-dessus. Quelques mesures d'urgence ont également été prises en charge par le crédit d'études, bien que non prévues dans le devis initial ; elles ont permis de régler des problèmes statiques et d'infiltration d'eau qui ne pouvaient attendre le démarrage des travaux de restauration proprement dits.

3. Le projet de restauration

L'objectif n'est pas ici de paraphraser le rapport de synthèse très complet établi par nos mandataires et qui vous est présenté en annexe, mais de mettre en exergue les lignes d'action principales et la stratégie d'intervention.

3.1. Une intervention nécessaire

L'examen de l'état de conservation de la Collégiale a révélé des dommages plus étendus qu'il n'y paraissait avant les études, voire même suffisamment inquiétants pour qu'ils imposent des travaux de consolidation urgents en 2007. L'état d'obsolescence généralisé que nous décrivions dans notre rapport de 1999 a été rigoureusement et exhaustivement documenté et le diagnostic des experts confirme la nécessité d'une intervention majeure sur l'ensemble de l'édifice dans les délais les plus rapides.

3.2. Une première étape de restauration

Bien que l'approche ait été faite de manière globale, en intégrant tous les aspects du projet (restauration extérieure et intérieure, réorganisation fonctionnelle et spatiale prenant en compte les besoins des utilisateurs, requalification des aménagements extérieurs), le présent rapport se concentre sur une première étape de travaux.

L'organisation pratique du chantier et sa durée inaccoutumée nous ont en effet conduit à envisager une exécution par étapes. Cette démarche permet également de laisser du temps pour finaliser certaines études encore incomplètes et de ne pas engager votre Conseil sur des investissements qui s'étaleront sur plusieurs planifications financières. Nous aurons ainsi l'occasion de vous présenter le bilan d'une étape de chantier au moment de solliciter un crédit pour la suivante, de sorte que vous soyez partie prenante des processus de décision.

Sans perdre de vue l'objectif visé à long terme, nous proposons ainsi de concentrer les efforts de la première étape sur la restauration de l'enveloppe extérieure de la Collégiale et du cloître. Une part de consolidation des enceintes et d'aménagements extérieurs liée à ces objets est également prévue à ce stade, afin de respecter la logique du chantier.

Les divers travaux de consolidation de la structure ou de conservation des parements extérieurs de l'église constituent sans aucun doute le plat de résistance de l'opération. Il faut comprendre que le projet présenté ne remet pas en cause l'image léguée par l'architecte Léo Châtelain dans les années 1870, mais se concentre sur une restauration de cette restauration devenue historique.

La restauration du cloître s'inscrit dans le même esprit que celle de la Collégiale. Le projet entend bien le requalifier, en lui redonnant son rôle distributif originel vers les différents locaux attenants, dans la perspective d'une meilleure hiérarchisation des espaces extérieurs ; l'intervention de la 1^{ère} étape sur l'enveloppe des bâtiments sera notamment l'occasion de rouvrir la porte ouest du bas-côté nord de l'église afin de rétablir la relation entre cloître et Collégiale. Cette nouvelle donne permettra en outre de proposer, à terme, une solution élégante au problème d'accessibilité des lieux aux personnes à mobilité réduite.

L'absence de toilettes publiques dans le secteur constitue un réel problème dans un site bénéficiant d'une telle fréquentation. Comme l'organisation du chantier ne permet pas de le régler avant l'engagement de la 2^{ème} étape de travaux (voir ci-après), une solution provisoire dont les coûts sont compris dans le devis général sera mise en œuvre dans le cadre des installations de chantier dès la 1^{ère} étape.

3.3. Les étapes ultérieures

La suite du chantier devra d'abord être consacrée à la restauration intérieure de l'église, selon le même concept prévalant pour la restauration extérieure. Cette phase concerne des thèmes aussi divers que le traitement des parements, le mobilier, les vitraux, les installations techniques, etc... Le respect accordé à l'histoire du bâtiment n'interdit cependant pas une ouverture à la nouveauté. Par exemple, les problèmes statiques rencontrés dans le plancher et les exigences en matière de chauffage conduiront vraisemblablement à repenser totalement le sol de l'église et à adapter le mobilier, dans une démarche architecturale se voulant contemporaine et répondant aux exigences actuelles de la technique et du confort.

Parallèlement aux travaux de restauration, nous devons nous prononcer sur les projets susceptibles de répondre aux besoins, rappelés par les différents utilisateurs, qui sont générés par l'activité intense régnant à la Collégiale tout au long de l'année, à titre exemplatif : local utilisable pour réunions, accueil des artistes, réceptions et manifestations, local de rangement du matériel, sanitaires publics, etc... ?

Un certain nombre de propositions sont évoquées dans l'annexe au présent rapport : il s'agit avant tout de pistes de réflexion qui doivent conduire à l'élaboration de variantes de projet ; celles-ci suivront, bien entendu, les processus de décision habituels et feront l'objet de demandes de crédit qui vous seront présentées, de manière détaillée, dès la fin de la première étape.

Enfin, le dernier thème à aborder, mais non le moindre, sera celui de la requalification des aménagements extérieurs. En dehors des inévitables travaux de conservation et de consolidation des importants murs de soutènement et d'enceinte, qui servent à la fois de socle et d'écrin à l'ensemble bâti de la Collégiale, l'objectif de l'intervention sera de préciser la nature et le rôle des différents espaces extérieurs, aujourd'hui assez mal définis. Vous serez saisis de ce nouveau volet d'intervention à la fin de la deuxième étape.

3.4. Calendrier de l'opération

- Etape 1 : Enveloppe extérieure de la Collégiale et du cloître, y compris part de consolidation des enceintes et aménagements extérieurs liés à ces objets ; études préparatoires à l'étape 2.

Compte tenu d'un démarrage prévu dans le deuxième semestre 2008 (appels d'offres), les travaux proprement dits pourront démarrer début 2009 et devraient être terminés début 2011, de manière à marquer symboliquement le millénaire de Neuchâtel et à ne pas perturber les diverses manifestations qui auront lieu à cette occasion entre avril et septembre.

- Etape 2 : Parements et aménagements intérieurs de la Collégiale ; nouveaux locaux; études préparatoires à l'étape 3.

Elle se déroulera de 2012 à 2017. L'organisation des travaux en plusieurs phases permettra de maintenir les activités culturelles et certaines manifestations culturelles dans l'église.

- Etape 3 : Consolidation des enceintes et aménagements extérieurs (2017 à 2020).

L'étalement des travaux sur douze années correspond à une situation normale pour un monument de cette importance, nécessitant une attention extrême et d'innombrables précautions de la part de tous les spécialistes engagés. Le maintien des activités culturelles et de l'accès – en tout cas partiel - au bâtiment a également un effet certain sur la durée du chantier.

4. Information

Un concept d'information du public sera mis en place après la phase d'approbation politique (acceptation du crédit par votre Autorité ; octroi de la subvention cantonale par le Grand Conseil). Nous envisageons d'organiser l'information avec les moyens suivants :

- Publication d'un ouvrage de référence grand public sur la Collégiale et le tombeau des comtes ; il s'agit de valoriser et diffuser les connaissances acquises au cours des dernières années et d'ouvrir une fenêtre sur le projet de restauration. L'édition sera financée grâce au solde du crédit de restauration du Cénotaphe, qui réservait notamment un montant de 128'000 francs à cet effet, et par une contribution de la Fondation pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine historique de Neuchâtel.
- Opération « portes ouvertes » au moment du lancement du chantier de restauration, avec présentations des études et du projet.
- Panneau d'information sur site, régulièrement mis à jour, destiné plus particulièrement aux touristes.
- Visites de chantier publiques, trimestrielles ou semestrielles en fonction du déroulement des travaux.
- Création d'un site internet (ou de pages dans un site existant) permettant de présenter les études réalisées, le projet de restauration et l'avancement du chantier, ainsi que d'offrir une possibilité de dialogue direct avec le public.

Nous espérons de cette manière donner un grand rayonnement à cette restauration et transformer les inconvénients liés au chantier en « événements » contribuant à la renommée de la Collégiale et de Neuchâtel.

5. Aspects financiers

5.1. Coût des travaux

Le montant de la demande de crédit correspondant à l'étape 1 s'élève à

8,3 millions de francs, valeur octobre 2007 (indice 119,5 des prix de la construction, Espace Mittelland ; base octobre 1998 : indice 100). Le coût total des travaux (étapes 1 à 3) est quant à lui estimé à 26,5 millions de francs. Le devis général vous est présenté de manière résumée dans le rapport de synthèse et, s'agissant de l'étape 1, sous une forme détaillée selon code des frais de construction. Le récapitulatif des coûts de l'étape 1 s'établit comme suit :

	Frs
TRAVAUX PREPARATOIRES	
- archéologie, relevés, analyses, y c. installations nécessaires	820'100.--
- suivi des travaux préparatoires étape 1 et préparation étape 2	130'000.--
	950'100.--
CHANTIER DE RESTAURATION	
- installations générales de chantier	109'000.--
- échafaudages	978'860.--
- renforcement des structures maçonnées (Collégiale et cloître)	651'890.50
- travaux divers de serrurerie	7'000.--
- consolidation et traitements des charpentes	141'950.--
- consolidation et traitements de la pierre	2'382'550.--
- réhabilitation des portes, fenêtres et vitraux	300'800.--
- réhabilitation de la couverture et des ferblanteries	242'760.--
- travaux de peinture et de conservation des décors (façades)	408'935.--
- alimentation électrique, détection incendie (1ère étape)	38'150.--
- installation de chauffage et de ventilation (1ère étape)	24'000.--
- travaux divers de menuiserie	15'600.--
- travaux intérieurs divers	23'000.--
- honoraires, spécialistes et experts (y c. préparation étape 2)	1'336'700.--
	6'661'195.50
ENCEINTES ET TERRASSES	
- consolidation enceinte nord, au droit du cloître (ravin du Seyon)	247'100.--
	247'100.--
FRAIS SECONDAIRES	
- échantillons, frais d'analyse, frais de tirage et taxes	286'500.--
	286'500.--
AMEUBLEMENT INTERIEUR	
- projet et devis aménagements intérieurs (étape 2)	121'250.--
	121'250.--
RESERVE ET ARRONDIS	
- divers pour arrondir	33'854.50
	33'854.50
TOTAL ETAPE I TTC	8'300'000.--

5.2. Financement

Sous réserve de l'acceptation du dossier par les Autorités fédérale et cantonale, les coûts subventionnables seront pris en charge au taux maximal de 25% par la Confédération et de 25% par le Canton. L'étape 1 d'un montant de 8'300'000 francs est entièrement subventionnable, ce qui représentera pour la Ville un investissement net de 4'150'000 francs. L'engagement des travaux sera bien entendu conditionné à l'octroi des subventions ci-dessus indiquées.

Lors de la séance du 10 décembre 2007, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà préavisé favorablement la présentation de la demande de crédit correspondante au Grand Conseil, pour un soutien cantonal à notre projet. En cas d'acceptation de la demande de crédit par votre Autorité, le Grand Conseil sera vraisemblablement saisi du rapport lors de la session de septembre 2008. Le dossier a en outre été déposé en automne 2007 auprès de la Confédération et il est en cours de traitement.

Un montant de 12 millions de francs figure à la planification des dépenses d'investissement 2006-2009. 300'000 francs sont prévus à l'état des investissements pour 2008, montant qui permettra de démarrer les travaux selon le calendrier prévu.

Les frais financiers, dont un amortissement de 3% et un taux d'intérêt de 3,6744%, sont imputés à la Section des affaires culturelles. Ils représentent un montant moyen de 202'772 francs par an durant 33 ans. Le taux d'amortissement est calculé selon les directives du Service des communes concernant les amortissements.

Pour les étapes ultérieures, nous pouvons déjà envisager avec une certaine confiance le financement de certaines parties d'ouvrage par des fonds privés. De plus, l'Association pour la Collégiale a montré son intérêt pour le financement éventuel, par le biais d'une souscription publique, de certains postes figurant au devis. Ces questions seront reprises dans le cadre des rapports concernant les étapes ultérieures.

6. Consultation

La Commission d'urbanisme a préavisé positivement l'étape 1 du projet de restauration et de mise en valeur de la Collégiale lors de la séance du 20 février 2007. Elle sera à nouveau consultée en temps utile, en fonction de l'avancement des projets.

7. Conclusion

La Collégiale est un des monuments les plus prestigieux du patrimoine culturel et historique neuchâtelois, reconnu d'intérêt national par la Confédération. Elle nécessite à ce titre une attention et un engagement particuliers de la part des Autorités. Les études récemment terminées démontrent la nécessité d'une intervention majeure, comme en connaissent de tels édifices une fois par siècle environ, et qui se concrétise dans un projet de restauration et de mise en valeur d'une grande sensibilité à l'égard du site. C'est un projet certes ambitieux, mais qui reste parfaitement mesuré dans les moyens mis en œuvre. Ses enjeux vont au-delà de la seule pérennité du bâtiment et touchent à l'image même de notre ville. Il est donc déterminant de pouvoir dégager les moyens suffisants pour la première étape des travaux, de manière à pouvoir faire face à nos responsabilités vis-à-vis des générations futures.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à prendre acte du présent rapport et à adopter le projet d'arrêté ci-après.

Neuchâtel, le 18 juin 2008

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Pascal Sandoz

Rémy Voirol

Projet

**Arrêté
concernant une demande de crédit pour la restauration
et la mise en valeur de la Collégiale**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 8'300'000 francs, dont à déduire les subventions fédérale et cantonale et d'éventuelles participations de privés, est accordé au Conseil communal pour la restauration et la mise en valeur de la Collégiale.

Art. 2.- Ce crédit sera amorti au taux de 3% ; la charge financière sera imputée à la Section des affaires culturelles.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.